

NOËL DU FAIL

ET

LE ROLE SOCIAL DE LA NOBLESSE ⁽¹⁾

MESDAMES ET MESSIEURS,

Je suis ici sur les aimables instances de votre Président, mais je crains fort qu'il ne mette votre patience à dure épreuve en vous faisant haranguer, après le beau discours que vous venez d'entendre, par un confrère qui explore l'un des cantons les plus austères de notre domaine commun, je veux dire l'histoire du droit.

Il me faut cependant jouer franc jeu et ne pas sortir de ma spécialité. Pour moins risquer de perdre la gageure, je me place sous le patronage d'un Breton d'autrefois, Noël du Fail, qui fut à la fois un délicieux conteur et un bon jurisconsulte.

Hévin, qui vivait sous le Grand Roi et qui fut, je pense, le meilleur jurisconsulte de Bretagne, homme, au demeurant, d'un sérieux imperturbable, écarta un jour, dédaigneusement, une opinion historique de du Fail, en disant : « c'est un conte de M. du Fail ! » ⁽²⁾.

Pour une fois, et comme il arrive aux gens trop graves, Hévin fut injuste. Noël du Fail n'a pas fait que des contes

(1) Je publie ici, sans y rien changer et en y ajoutant un minimum de notes, la conférence que je fis le 28 juillet dernier, à l'Hôtel de Ville de Guingamp, lors de l'Assemblée générale de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne. Il ne m'a pas été possible, je le regrette, d'approfondir davantage un thème qui me semble intéressant.

(2) V. l'histoire dans M. PLANIOL, *La Très Ancienne Coutume de Bretagne*, 1896, p. 8.

et il y a, dans ses contes les plus légers, des idées sérieuses et même profondes, qui intéressent le moraliste et l'historien du droit.

Parmi ces idées, je voudrais relever, en les classant, celles qu'il a exprimées sur *le rôle social de la noblesse*. Je citerai volontiers mon auteur, textuellement ⁽³⁾, d'abord pour ne pas le trahir, ensuite pour vous donner l'agrément de quelques tournures pittoresques ou facétieuses comme les juristes d'aujourd'hui ne savent plus, hélas ! en tirer de leur propre fonds. Toutefois, je ne voudrais pas me borner à une mosaïque de textes; je voudrais rechercher l'origine des idées de du Fail, les expliquer, y apporter quelques réserves.

Au préalable, il sera bon sans doute de résumer en quelques traits ce que l'on sait de la vie et des œuvres de Noël du Fail. C'est très facile : il n'y a qu'à puiser dans les beaux travaux d'Arthur de la Borderie ⁽⁴⁾ et de M. Philippot ⁽⁵⁾.

*
* *

Noël du Fail naquit vers 1520 au manoir de Château-Letard, en Saint-Erblon, tout près de Rennes. Sa famille a sa souche, autant qu'il semble, dans un juveigneur de la grande famille de Châteaugiron. L'un de ses ancêtres, chevalier, qui fut capitaine de mon petit Jugon, à la fin du XIV^e siècle, épousa l'héritière de Château-Letard.

(3) Je citerai les *Propos rustiques* d'après l'édition d'A. DE LA BORDERIE, Paris, A. Lemerre, 1878, et les *Contes d'Eutrapel* d'après l'édition d'E. COURBET, parue à la même librairie, en deux volumes, en 1894. Mais, pour plus de commodité, je donnerai aussi les références à l'édition de J. ASSÉZAT, *Œuvres facétieuses de Noël du Fail*, dans la *Bibliothèque Elzévirienne*, 2 vol., 1874.

(4) On trouvera une indication détaillée des travaux d'Arthur DE LA BORDERIE consacrés à N. du Fail dans l'ouvrage de M. Philippot cité à la note suivante, p. XVII-XVIII. Les plus importants sont les trois articles sur Noël du Fail, *recherches sur sa famille, sa vie et ses œuvres* dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1875, p. 244-298, p. 521-584; 1877, p. 572-616.

(5) *La vie et l'œuvre littéraire de Noël du Fail, gentilhomme breton*, Paris, Champion, 1914.

Du Fail était donc de bonne noblesse d'épée, toute rurale. Mais c'était un cadet et, suivant l'usage de sa famille, il se tourna de bonne heure vers les fonctions de judicature qui, en Bretagne, ne dérogeaient pas.

Après quelques années aux petites écoles de Vern, où son oncle était curé, il part dans un collège de Paris, avec son pédagogue qu'il a pourtraicturé avec une affectueuse ironie dans le Lupolde de ses *Contes*. Vers 1544, ruiné par des frasques d'étudiant, il gagne l'Italie et combat comme homme de pied à Cérisoles. Il revient péniblement au logis familial, se fait pardonner et termine en 1547 ses études de droit, après avoir travaillé à Angers, à Poitiers et surtout à Bourges où il eut comme maîtres deux Bretons notoires : Eguinaire Baron et Le Douaren. La même année, il publie son premier ouvrage, *Propos rustiques*, où, tout en subissant l'influence de Rabelais et de beaucoup d'autres, il donne cependant une note personnelle et de terroir, très séduisante pour des Bretons.

Licencié ès loix, il s'installe à Rennes en 1548, comme avocat ou procureur, et publie, la même année, les *Baliverneries d'Eutrapel*, le moins réussi de ses ouvrages fantaisistes.

Vers 1550, il épouse une demoiselle de bonne noblesse comme lui, fille d'un homme de loi et fort cossue; il devient, pour un fief de sa femme, vassal du seigneur du Bordage dont on connaît la situation dans le protestantisme breton⁽⁶⁾. Ce mariage confortable donna sans doute à l'avocat débutant les moyens d'acquérir une charge de conseiller au présidial de Rennes que Henri II venait de créer. Il y milita sous la présidence de l'illustre Bertrand d'Argentré, noble comme lui, et comme lui, officier de justice.

En 1571, il acquit au Parlement de Rennes une charge de conseiller semestre et non-originaire. Mais il en fut

(6) V. A. DE LA BORDERIE, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1877, p. 604 et 612.

discrètement éloigné, de 1573 à 1576, comme protestant, car il était devenu protestant, à une époque et pour des raisons que nous ignorons entièrement. C'est là une découverte importante, que nous devons à M. Philippot, et qui donne la clé de beaucoup de choses dans la vie de notre héros.

Puissamment protégé par Louis de Rohan, prince de Guémené (7), il reprit un rôle actif au Parlement en 1576, après avoir fait quelques concessions de pure forme. Cette année-là, à l'occasion de la réformation annoncée de la Coutume de Bretagne, il publia le premier livre de ses *Mémoires recueillis et extraicts des plus notables et solennels arrêts du Parlement de Bretagne*. Cet ouvrage très savant est dédié à son protecteur, le prince de Guémené, et l'*Épître liminaire* contient un exposé très intéressant des idées sociales de l'auteur (8). Le second livre parut en 1578, le troisième en 1579; et, en 1580, lorsque la Coutume eut été réformée, du Fail ne dédaigna pas d'en faire une table excellente, publiée, comme ses *Arrêts*, chez Julien du Clos, son ami et co-religionnaire, d'ailleurs imprimeur du Parlement.

En 1585, il fit paraître, sous son nom, les *Contes et discours d'Eutrapel*, le mieux venu de ses ouvrages facétieux qu'il avait sans doute écrit, petit à petit, au cours de sa carrière. En 1586, accablé par la goutte, il résigna sa charge de conseiller au Parlement et, malgré l'insuffisance de ses années de service, il obtint l'honorariat. Il mourut sans postérité, dans son logis de Rennes, en 1591, au moment où

(7) J'avais dit, sur la foi de M. PHILIPPOT, *loc. cit.*, p. 485, que le prince de Guémené était protestant, comme les autres membres de sa famille. Mais, au témoignage de M. Hervé DU HALGOUËT, *La vicomté de Rohan et ses seigneurs*, t. I, 1921, p. 165, les Rohan-Guémené auraient persévéré dans le catholicisme.

(8) Je cite cette *Épître* d'après l'édition collective des trois livres des *Arrêts* donnée à Rennes par Julien DU CLOS, 1579, in-4^o, et dont il existe un bel exemplaire à la Bibliothèque municipale de Rennes, n^o 11783; mais elle a aussi été éditée en appendice dans l'édition COURBET des *Babivernerles et Contes d'Eutrapel*, t. II, p. 240-254, et dans l'édition ASSÉZAT, II, p. 369-385.

les troubles de la Ligue déchiraient la province, restée jusqu'alors à l'abri des guerres religieuses. Nous ne savons pas s'il mourut protestant ou catholique.

Telles furent, schématiquement, la vie et les œuvres de Noël du Fail. Que pensa de la noblesse ce noble d'extraction qui fut homme de loi ?



On peut se demander d'abord pourquoi Noël du Fail a été amené à réfléchir sur le rôle social de la noblesse. A-t-il cédé à des préoccupations d'ordre économique ?

Tout le monde sait que le XVI^e siècle a été une période critique pour la noblesse en général et le début, pour elle, d'un lent déclin. On admet généralement que l'appauvrissement de la noblesse a commencé dès le règne de François I^{er}. Mais M. de Vaissière a vigoureusement réagi contre l'opinion commune⁽⁹⁾. Selon lui, la première moitié du XVI^e siècle a été l'âge d'or pour la noblesse rurale; son appauvrissement ne date que des guerres de religion, dans la seconde moitié du siècle. Or, en Bretagne, les guerres civiles n'ont commencé qu'avec la Ligue, aux environs de 1590. La situation de la noblesse rurale en Bretagne aurait donc été excellente jusqu'à l'extrême fin du siècle.

M. de Vaissière n'attache que peu d'importance à l'avisement marqué de la valeur des métaux précieux qui est le phénomène économique marquant du XVI^e siècle⁽¹⁰⁾. Cet avilissement du signe monétaire a entraîné une hausse générale des prix et, par suite, au milieu des apparences d'une richesse universelle, diminué singulièrement la situation relative des personnes vivant d'un revenu fixe. Ce phénomène, aujourd'hui classique, n'a pas échappé à Noël

(9) *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*, Paris, 1903, p. 7 et s.

(10) Voyez notamment ce qu'il dit p. 47, en citant les appréciations du vicomte d'Avenel.

du Fail. Eutrapel se gausse de Polygame, qui vient de faire l'éloge du bon vieux temps sous le règne de François I^{er}, et constate : « brief, il est plus d'escus [aujourd'hui] qu'il n'y avoit en vostre beau siècle de testons ». A quoi Polygame répond victorieusement⁽¹¹⁾ :

« Et en tant que touche la valeur des choses, abondance d'argent et comparaison de l'une à l'autre saison, tout bien debatue, se trouvera qu'il n'y a rien de dissemblable, pour ce regard : car du temps de Lupolde, ce qui coustoit cent sols vaut ce jour dix livres, ce qui est à cause des pais nouvellement trouvez et des minieres d'or et d'argent que les Espagnols et Portugais en apportent, qu'ils laissent finalement en ceste miniere perpetuelle de France, des bleds et ouvrages de laquelle ils ne se peuvent aucunement passer...⁽¹²⁾ ».

Mais, si le phénomène est apparent, il est délicat de mesurer les répercussions qu'il a eues sur la situation de la noblesse bretonne. L'avalissement du signe monétaire a diminué proportionnellement l'importance des revenus annuels en argent que le seigneur tirait de ses fiefs roturiers définitivement concédés. Mais beaucoup de ces redevances étaient stipulées en quantités de grains et gardaient leur valeur absolue. D'autre part, les revenus casuels de la mouvance, et notamment les droits de mutation, suivaient la hausse des prix. Enfin, les terres que le seigneur avait gardées dans son domaine proche, sans les afféager, les terres de sa retenue, pouvaient être affermees avec des baux s'adaptant assez promptement à l'étiage nouveau des prix.

Somme toute, dans la plupart des cas, la noblesse rurale bretonne pouvait supporter les conditions économiques

(11) *Contes d'Eutrapel, c. du temps présent*, II, p. 35; édition ASSÉZAT, II, p. 171.

(12) Ce texte a été signalé par M. DE BODIN DE SAINT-LAURENT, *Les idées monétaires et commerciales de Jean Bodin*, 1907, p. 34, cité par Paul HARSIN, *L'afflux des métaux précieux au XVI^e siècle et la théorie de la monnaie chez les auteurs français* dans la *Revue d'hist. économique et sociale*, 1927, p. 331, n. 16. — Mais cet auteur croit à tort à l'antériorité des *Contes d'Eutrapel*, qui sont de 1585 et non de 1548, par rapport au célèbre opuscule de Jean Bodin réfutant les *Paradoxes* du sieur de Malestroit, qui est de l'an 1568.

nouvelles. Du Fail cite de temps à autre des nobles qui se ruinent ⁽¹³⁾. Mais ceci est de toutes les époques et il n'y a pas trace d'une crise économique générale ayant écrasé la noblesse campagnarde de Bretagne.

Et cependant si sa situation absolue s'est maintenue, si son niveau de vie est resté à peu près le même, elle n'a plus la situation prédominante qu'elle avait à la fin du XV^e siècle, parce que la situation des paysans et des marchands et praticiens des villes s'est améliorée dans une mesure surprenante. La noblesse défend, parfois péniblement, sa position; paysans, marchands et gens de loi élèvent la leur. Et comme tout, en ce monde, est affaire de comparaison, la noblesse se sent diminuée en présence de la prospérité presque insolente des nouveaux enrichis.

Noël du Fail n'a pas dit tout cela et, sans doute, ne l'a pas clairement vu. Mais on devine dans tous ses ouvrages un peu d'irritation ou, tout au moins, de l'humeur. La petite noblesse bretonne n'est pas en état de malaise économique; mais il existe un malaise social, plus grave à bien des égards.

Ce malaise, Noël du Fail le ressent tout particulièrement en regardant autour de lui, dans ce monde des gens de justice qui est le sien. Il y constate un accroissement vraiment fantastique du nombre des procès : au début du siècle, 300 ou 400 appellations venaient annuellement au Parlement; en 1576, le Parlement est saisi de 7 à 8000 appellations verbales, dont beaucoup, il est vrai, seront abandonnées et il a « plus de 2000 sacs [procès écrits] penduz et attachez au croc ! » ⁽¹⁴⁾.

Cela dénote, pour un observateur impartial, la prospérité générale des affaires. Noël du Fail explique cet accroissement par deux causes, d'ailleurs liées : la multiplication incroyable des charges de justice et leur envahissement par

(13) Par exemple, *Contes d'Eutrapel*, II, p. 124; édit. ASSÉZAT, II, p. 261-262.

(14) *Épître liminaire...*, non paginée dans l'édit. de 1579; édit. COURBET, II, p. 247-248; édit. ASSÉZAT, II, p. 378.

les gens du Tiers Etat, depuis le fils de paysan qui rêve d'être « notaire de la court de Bobita »⁽¹⁵⁾ jusqu'au fils du marchand qui devient avocat, procureur ou même conseiller en la sénéchaussée ou au présidial.

Au vieux temps, explique-t-il, « le seneschal de Rennes, seul juge, tenoit ses plaids botté et espronné, la perche joignant sa chaire pour y attacher son espervier ». Mais aujourd'hui, « je me rens certain qu'en ce royaume y a plus de vingt mille juges et sergens royaux, sans y comprendre les advocats, greffiers, procureurs et autres personnes illustres et d'honneur, qui fouettent, traitent et galoppent la justice à toutes mains, au nombre de plus de trois cens mille »⁽¹⁶⁾.

Il est facile, et du Fail n'y manque pas, de critiquer la politique du roi qui multiplie les offices de judicature pour remplir ses coffres. Mais le roi ne créerait pas de nouveaux officiers si les affaires n'augmentaient pas et s'il n'avait dans le Tiers Etat enrichi et instruit — car il s'instruit — des acquéreurs tout prêts et plus avides, au fond, d'honneur que d'argent, car les gages sont légers.

Il est facile aussi de dénoncer l'avidité et même la corruption des gens de justice⁽¹⁷⁾ et c'est bientôt fait de l'expliquer en disant qu'ils sont *tirez du populaire*⁽¹⁸⁾. En réalité, et sans passer condamnation sur des abus certains et inévi-

(15) *Propos rustiques*, p. 18; édit. ASSÉZAT, I, p. 17.

(16) *Contes d'Eutrapel, c. du temps présent*, II, p. 34-35; édit. ASSÉZAT, II, p. 170.

(17) Il faut lire sur ce thème : *Contes d'Eutrapel, c. 1, de la justice*, et spécialement la diatribe, I, p. 67; c. 3, I, p. 98 et s., où il conte des anecdotes un peu grosses sur la corruption des juges. Je préfère le portrait si fin de l'avocat Lupolde, I, p. 62, édit. ASSÉZAT, I, p. 211 : « lors entrans en l'estude trouverent ce venerable assis en une chaise de bois, emmaillotté et enfagotté dans une grosse robe fourrée, deux bonnets en un chapeau, avec ses lunettes entravées sur le nez, faisant semblant minuter quelque chose de haut appareil : et en sursaut et comme ne sachant qu'il y fust survenu aucun se destourna vers eux, les saluant d'un petit clin de teste seulement, comme font les nonnains en leurs reverences claustrales ». La défense de Lupolde, p. 68, est bien amusante, avec ses plaisanteries en latin et en français, et notamment celle-ci : « *et lis perpetua* (disons-nous aux cliens) *luceat vobis* ».

(18) *Contes d'Eutrapel*, II, p. 219; édit. ASSÉZAT, II, p. 360.

tables, cette invasion des charges de judicature par le Tiers achève le mouvement d'ascension d'une classe, mouvement depuis longtemps commencé, au moins en France, et qui s'accélère partout, même en Bretagne, grâce aux circonstances économiques du XVI^e siècle.

A cet envahissement qu'il considère comme néfaste, du Fail ne voit qu'un remède, mais très simple : réserver aux nobles d'extraction toutes les fonctions de judicature. C'est son idée de prédilection, je n'ose dire son dada; il l'exprime partout, dans ses œuvres sérieuses comme dans ses *Contes* ⁽¹⁹⁾. C'est, selon lui, l'esprit de la coutume bretonne dont la conservation a été garantie lors du contrat d'union du duché à la couronne. Avec ce monopole, tous les abus cesseraient; le noble, par sa seule autorité morale, apaiserait tous les différends qu'aigrit l'esprit de chicane.

Mais cette réforme ne suffirait pas. Les gens du Tiers enrichis achètent à qui mieux mieux des fiefs nobles et ils en achèteraient plus encore si les charges de justice leur étaient fermées. Propriétaires d'un fief noble, ils quittent bien vite « ces beaux et honnestes mots *Maistre* pour le regard des gens de justice et de *Sire* à l'endroit des marchans »; ils se font appeler *Monsieur*, « sous le nom de quelque closerie qu'ils auront, Monsieur du fossé, de la vigne, du capendu, du chapeau verd, de la truie qui file, du blandureau, et autres de telle farine, contrepetans et suivans au grand galop les anciennes marques des gentilshommes... » ⁽²⁰⁾.

(19) *Épître liminaire...*, édit. COURBET, II, p. 250; édit. ASSÉZAT, p. 380. Du Fail cite l'opinion de son coreligionnaire M. Jean du Han, procureur général au Parlement : « telle fréquence de plaidoirie et chicanerie vient de ce que les gentilshommes ont depuis les cent ans derniers à la plupart laissé l'administration et exercice de la justice, le maniement de laquelle principalement pour les judicatures leur appartient privativement à tous autres... »; *Contes d'Eutrapel*, c. 1, I, p. 87; édit. ASSÉZAT, I, p. 241. Du Fail cite dans ces deux passages l'histoire de Mathias Corvin, roi de Hongrie, qui ayant fait venir des jurisconsultes de Naples vit son royaume déchiré par les procès et n'y remédia qu'en renvoyant ces chicanoux. Ajoutez c. 35, II, p. 220; édit. ASSÉZAT, II, p. 360.

(20) *Contes d'Eutrapel*, c. 31, II, p. 125 et s.; édit. ASSÉZAT, II, p. 262 et s. — Du Fail prend soin de préciser que « ce nom de Monsieur appartient privativement à la seule noblesse et juges royaux et à nul autre ».

Comme propriétaires d'un fief noble, ils doivent au roi le service militaire, l'arrière-ban, et viennent aux montres, périodiquement, à côté des gentilshommes d'extraction. Noël du Fail criblé d'épigrammes ces soldats d'occasion. Déjà, dans ses *Propos rustiques* ⁽²¹⁾, il avait plaisanté Guillot le Bridé, franc archer de Vindellès qui « estoit gentilhomme à cause d'un pré que son père vendit et portoit en ses armes une escuellée de choux, billettée de lard » et son compère Philippot Lenfumé, franc archer de Flameaux, qui revendique les mêmes privilèges « car autant bien que luy et mieux s'estoit gouverné, le tout avantageusement et selon l'assise au comte Geffroy ». Dans ses *Contes* ⁽²²⁾, la satire est plus âpre contre :

« Les capitaines du pot d'estain, de la corne de cerf, de la pie qui boit, de la croix verd et autres enfans de ville qui avec leurs braves accoustremens et piaffes ne se trouvent qu'aux voleries et lieux où ils sont les plus forts, estans naturellement couards et qui ne valent rien qu'en compaignie et sur leur avantage ».

Autrefois, les nobles d'extraction ne supportaient pas le mélange ⁽²³⁾ :

« Aux montres des arrière-bans estoient les gentilshommes d'ancienne race separez et à part, qui pour mourir n'eussent souffert que les annoblis ou autres ayans permission acquérir fiefs nobles, qui estoient en autre bande et régiment, se fussent joints et approchez d'eux au combat, afin et pour ne confondre la vaillance des uns avec le bas cœur et inexpérience des autres ».

Et du Fail ⁽²⁴⁾ cite avec admiration l'acte du comte de Montgomery qui, aux hommages de Monsieur d'Alençon, « jeta du haut des sieges en bas un certain marchandeau auquel, à cause d'une belle terre et seigneuriale qu'il avait

(21) Edit. A. DE LA BORDERIE, p. 85-86; edit. ASSÉZAT, I, p. 101-102.

(22) C. 33, II, p. 164; edit. ASSÉZAT, II, p. 303.

(23) *Contes d'Eutrapel*, c. 22, II, p. 33; edit. ASSÉZAT, II, p. 168.

(24) *Ibidem*, c. 31, II, p. 126-127; edit. ASSÉZAT, II, p. 264.

achetée, appartenait véritablement la prestance s'il eust été gentilhomme ».

Mais ces règles salutaires n'ont pas été maintenues et, de même que l'invasion des roturiers dans la justice a développé à l'infini « les pays et provinces de consultations et paperasses »⁽²⁵⁾, de même le mélange avec les nobles de ces « sentans encore la charrue et boutique » a diminué la valeur militaire de l'arrière-ban⁽²⁶⁾.

Comme remède, du Fail n'ose interdire aux roturiers l'acquisition des fiefs nobles, interdiction qui ferait brusquement baisser leur valeur et irait finalement contre l'intérêt de l'ancienne noblesse. Mais il leur rappelle qu'ils n'en deviennent pas nobles pour autant et il voudrait réserver le métier des armes aux gentilshommes de race privativement à tous autres⁽²⁷⁾.

En somme, Noël du Fail rêve d'un régime de castes, qui cantonnerait paysans et marchands dans leur état et réserverait aux nobles les charges honorables dans la judicature et l'armée. Il revient sans cesse sur l'éloge des « estats separez » lorsque « le laboureur demeure en la beauté et facilité de ses champs⁽²⁸⁾ »; il célèbre « l'état de marchandise, le plus libre et le plus innocent de tous⁽²⁹⁾ » et il loue le bon vieux temps où « roturiers, bourgeois et autres du tiers estat vivaient en la beauté et liberté de leurs trafiques, ouvrages et negociations⁽³⁰⁾ ».

Mais il n'exalte les autres états que pour défendre la noblesse contre leur invasion. Il s'élève sans cesse contre les usurpations de noblesse, d'ailleurs condamnées par les ordonnances et réclame à maintes reprises la nomination

(25) *Contes d'Eutrapel*, II, p. 226.

(26) *Ibidem*, II, p. 33.

(27) *Contes d'Eutrapel*, c. 31, II, p. 126; édit. ASSÉZAT, II, p. 263; c. 21, II, p. 25; édit. ASSÉZAT, II, p. 159-160.

(28) *Contes d'Eutrapel*, c. 1, II, p. 80; édit. ASSÉZAT, I, p. 232.

(29) *Épître liminaire...*, édit. COURBET, II, p. 253; édit. ASSÉZAT, II, p. 384.

(30) *Contes d'Eutrapel*, c. 22, II, p. 33; édit. ASSÉZAT, II, p. 68-69.

de commissaires royaux, vertueux et énergiques, qui effectueraient une réformation loyale de la noblesse et « non par comperes et commeres ⁽³¹⁾ ».

Il va plus loin encore, jusqu'à combattre les anoblissements par l'occupation de certaines charges importantes, ou pour services éminents rendus au prince. Il admet tout au plus l'anoblissement personnel du soldat valeureux, mais non l'anoblissement de toute sa race ⁽³²⁾. Devraient être nobles, selon lui, exclusivement, les nobles d'ancienne race.

Cette conception rigoureuse est justifiée par l'idée qu'il se fait de l'origine de la noblesse ⁽³³⁾. Au début de la société, les hommes vivaient dans l'égalité naturelle; mais, les dissensions étant venues, et pour y mettre fin, les hommes les plus forts et les plus courageux constituèrent la noblesse et des privilèges sociaux leur furent volontiers reconnus par ceux qui n'aimaient guère le hasard des batailles.

Cette idée n'est qu'un lieu commun, depuis le moyen âge. Noël du Fail put la trouver dans le Roman de la Rose que lisait déjà Maître Huguet, le vieux maître d'école des *Propos rustiques* ⁽³⁴⁾ et qui figurait d'ordinaire, au dire d'Eutrapel, dans la petite bibliothèque du gentilhomme campagnard ⁽³⁵⁾. Mais du Fail la perfectionna. Dans ses *Propos rustiques*, il attribuait au roi, avec le Roman de la Rose, l'institution de la noblesse. Dans ses *Contes*, c'est la noblesse qui préexiste au roi, dont le premier et plus avantageux

(31) *Épître liminaire...*, édit. COURBET, II, p. 252; édit. ASSÉZAT, II, p. 383; *Contes d'Eutrapel*, c. 4, I, p. 111; édit. ASSÉZAT, I, p. 269; v. aussi l'*Épître liminaire au second livre des Arrêts* (1578), *in fine*.

(32) *Épître liminaire...*, édit. COURBET, II, p. 252; édit. ASSÉZAT, II, p. 383; Lupolde proteste en vain qu'on tient « en nostre pays de Chiquanois » que les juges des cours souveraines et leur postérité sont nobles; Eutrapel et Polygame le rabrouent vertement : *Contes d'Eutrapel*, c. 1, I, p. 85-86; édit. ASSÉZAT, I, p. 239-240.

(33) *Propos rustiques*, *Épître liminaire*, édit. A. DE LA BORDERIE, p. 7-10; édit. ASSÉZAT, I, p. 2 et s.

(34) Edit. A. DE LA BORDERIE, p. 15.

(35) *Contes d'Eutrapel*, c. 22, II, p. 31, avec la Bible, les Quatre fils Aymon, Oger le Danois, Mélusine, le Calendrier des Bergers et la Légende dorée.

titre est d'être gentilhomme⁽³⁶⁾. Mieux encore, c'est sur le plan divin de la création qu'est fondée la noblesse. Il suffit de lire la Genèse pour y voir les trois états séparés en la personne des trois fils de Noë⁽³⁷⁾ :

« Auquel chapitre le tiers fils de Noë appelé Cham ou Canaam signifiant marchand, trafiquant, pour s'estre moqué... de son pere, fut d'un jugement venant d'en haut par iceluy maudit, et que luy et sa postérité, qui sont les roturiers seroient serviteurs perpetuels de Japhet et de Sem, ses deux autres enfans... ».

Les « vilenots enrichis » ne doivent donc jamais être anoblis, « comme n'estant de ce beau et premier sang et race ou racine divine, laquelle se recognoist en un vray gentilhomme⁽³⁸⁾ ». Le roturier, même accoutré de drap d'or « tient et sent toujours les meurs et conditions trafiquantes, sanglantes, en son advantage, couardes et... incessamment regarde à gagner, profiter et tromper⁽³⁹⁾ ».

C'est une vraie mystique de la race, une doctrine brutale et presque matérialiste qui pousse notre auteur à comparer une mésalliance au croisement de deux races de chiens. Relisons ce passage où il exige, pour les vrais nobles, une double ascendance noble, du côté maternel aussi bien que paternel⁽⁴⁰⁾ :

(36) C. 28, II, p. 92; édit. ASSÉZAT, II, p. 228-229 : « Le premier et plus avantageux titre d'un roi ou prince de son sang est d'estre appelé gentilhomme, la noblesse ayant fait, choisi et esleu tout tel qu'il est comme son gouverneur et commandant ».

(37) *Contes d'Eutrapel*, c. 31, II, p. 127; édit. ASSÉZAT, II, p. 264; cf. c. 33, II, p. 157.

(38) Comparez ce passage de l'*Épître liminaire...*, édit. COURBET, II, p. 251; édit. ASSÉZAT, II, p. 382 : « ayant lesdits nobles un jé ne scay quoi d'honneur, naturellement empraint et attaché par dessus les autres conditions et estats, cela provenant d'une generosité et hauteesse de sang, comme les medecins mesmes ont escrit, le prenans des raisons naturelles... ».

(39) *Contes d'Eutrapel*, II, p. 128; édit. ASSÉZAT, II, p. 265.

(40) *Ibidem*, c. 1, I, p. 86; édit. ASSÉZAT, I, p. 240. — Il faut rapprocher de ce texte caractéristique un passage du même chapitre, I, p. 80, où il cite la loi de *maritandis ordinibus* pour appuyer ce principe : « que le gentilhomme espouse la demoiselle de race » et la tirade contre les mésalliances au c. 29, II, p. 96-97, où il nous montre un gentilhomme qui a épousé une roturière enrichie et qui bientôt la méprise et l'injurie : « petite vilaine, mastine, debout decousue Madamoiselle de la boutique, d'une aune de velours et de cinquante pour cent ».

« car autrement clochans d'un costé sont appellez mestifs et briguets ; les forts, dit Horace, engendrent les forts, des levriers viennent les levriers; mais s'ils s'accouplent à une mastine, il en sort une autre espece de chiens bastards et imparfaits. Mariez-vous à la fille d'un marchand, ou autre du liers estat, vos enfans auront l'esprit ordinairement tendu à la boutique, finesses et interest; car la poche sent tousjours le haran ».

Et ailleurs, contant l'histoire d'un gentilhomme indigne qui s'amusait à donner des coups d'épée aux chiens, il explique cet abaissement en disant « que sa mere s'estoit autrefois oubliée avec un boucher, duquel il retenait encore la cruauté et façons sanglantes ⁽⁴¹⁾ ».

*
**

Une telle doctrine dépasse singulièrement les lieux communs de l'École recueillis par le Roman de la Rose. Elle ne concorde aucunement avec l'histoire. Les rois de France, et même avant eux les ducs de Bretagne, ont toujours reconnu que le problème des classes était avant tout un problème social. Ils ont certes admis l'appui précieux qu'apportait à leur trône le dévouement d'une noblesse de naissance. Mais ils n'ont pas voulu que la noblesse devienne une classe fermée : elle doit rester ouverte, comme toute vraie aristocratie qui ne se conserve qu'en se rajeunissant. L'anoblissement automatique par l'adoption de la carrière des armes, puis par l'occupation des charges de robe les plus distinguées, l'anoblissement par lettres enfin, concédé pour services notables rendus à la chose publique, tels ont été les moyens méthodiquement employés par le roi de France pour renouveler et enrichir son aristocratie. Vraiment Lupolde, en son pays de Chicanois, avait, mieux qu'Eutrapel, le sens de la tradition bretonne et française ⁽⁴²⁾ !

(41) *Contes d'Eutrapel*, c. 21, II, p. 24-25; édit. ASSÉZAT, II, p. 158-159.

(42) Texte cité *supra*, p. 12, n. 32.

Où donc Noël du Fail a-t-il été chercher ces doctrines trop étroites ? Il faut tenir compte, sans doute, des idées de son milieu : la noblesse d'extraction est nombreuse en Bretagne, 17000 maisons nobles nous apprend-il lui-même ⁽⁴³⁾ ! La province est moins « mêlée et bigarrée » de races et familles étrangères ; elle possède une aristocratie suffisante pour assumer les fonctions publiques. Noël du Fail, esprit cultivé, curieux, ayant le goût de l'ironie et du paradoxe, systématise les idées plus ou moins conscientes de la noblesse bretonne.

Mais j'aperçois aussi, sur son esprit, une influence protestante. On sait qu'à partir de 1560, la noblesse dirige le parti protestant et lui donne la note. En critiquant violemment le clergé, elle exalte son propre rôle dans l'Etat. Cette double tendance se révèle chez N. du Fail. D'ailleurs, il nous donne ses garants, notamment René du Han, procureur du roi au Parlement de Bretagne, qui partageait étroitement ses opinions religieuses ⁽⁴⁴⁾. Et surtout, le sire de Rochefort, qui présida l'ordre de la noblesse aux Etats généraux d'Orléans, en 1560, et qui sympathisait avec les protestants si même il ne l'était pas ⁽⁴⁵⁾. A deux reprises, Noël du Fail cite la harangue qu'il adressa au roi ⁽⁴⁶⁾. Sans doute, le sire de Rochefort, parlant au roi dans des circonstances solennelles, est plus réservé que lui. Mais comme lui, il charge à fond contre le clergé et s'élève contre l'abus des anoblissements qui a entraîné « désordre et misérable mélange entre le peuple ⁽⁴⁷⁾ ».

(43) *Épître liminaire...*, édit. COURBET, II, p. 243; édit. ASSÉZAT, II, p. 373.

(44) *Ibidem*, édit. COURBET, II, p. 250; édit. ASSÉZAT, II, p. 380, passage cité *supra*, p. 9, n. 19; cf. PHILIPPOT, p. 339, qui a soin aussi de relever que son *Discours sur la corruption de notre temps* publié en tête du *Tiers Livre* de ses Arrêts (édit. de 1579, p. 331-333; édit. ASSÉZAT, II, p. 386-388) est dédié à René du Han.

(45) La remarque a déjà été faite par PHILIPPOT, p. 485-486, qui n'hésite pas à dire que le sire de Rochefort était réformé.

(46) *Épître liminaire...*, édit. COURBET, II, p. 251, et édit. ASSÉZAT, II, p. 382; *Contes d'Eutrapel*, c. 1, édit. COURBET, I, p. 87, et édit. ASSÉZAT, I, p. 241.

(47) Je cite la *Harangue pour la noblesse faite par le sieur de Rochefort* d'après le *Recueil de pièces originales et authentiques concernant la tenue des*

Or c'est là le point sensible; car seul le jeu régulier de l'anoblissement fait de la noblesse une aristocratie et l'empêche de tourner en caste.

Je ne saurais insister sur ce point, qui aurait besoin d'être plus complètement élucidé, mais dont on sent l'importance. En somme, Noël du Fail n'est pas, au point de vue social, un traditionaliste; c'est un novateur, tout comme en matière religieuse. Et il rêve vainement de revenir à un passé d'ailleurs chimérique, en méconnaissant entièrement la direction générale de l'histoire française.

Mais, ces réserves faites, on ne peut que louer la manière dont il conçoit le rôle social du vrai noble. Il le veut instruit et laisse clairement entendre que le défaut d'instruction a entraîné l'abaissement de bons lignages et peut-être la diminution d'influence de la noblesse en général⁽⁴⁸⁾. Il le veut « exemplaire de vertu » car, dit-il très bien, « l'exemple est le seul gouvernement du peuple, lequel est tout tel que son supérieur⁽⁴⁹⁾ ». Il le veut modéré dans ses goûts, content de son sort, redoutant la fréquentation de ceux qui

Etats Généraux (par LALOURCÉ et DUVAL), Paris, 1789, in-8°, t. I, p. 246-256; le passage cité se trouve p. 250. Cette édition a été faite d'après un ms. de la bibliothèque de M. de Brunville. Mais j'ai consulté aussi à la Bibliothèque nationale (Le 12³) une édition publiée à Rouen en 1561 par Bernard du Puy-Monclar de Luc, d'après le ms. que lui a confié l'auteur, avec une dédicace au prince Antoine de Bourbon, roi de Navarre. Cette dédicace prouverait au besoin que le sieur de Rochefort exprima en 1560 des idées très sympathiques aux protestants.

(48) *Contes d'Eutrapel*, c. 29, II, p. 96-97; édit. ASSÉZAT, II, p. 232-233 : « un homme retiré aux champs, gouvernant et reiglant ses sujets en amiable et gracieuse police ressemble un saint ou prince philosophe; il sait, il estude, instruisant et conseillant son lourd et grosier voisinage, le retenant en paix et sans procès ne troubles ». Et un peu plus loin : « l'erreur et ignorance desquelles doctrines ont jetté et ensevely aux plus dernieres ruines le vray titre et occupation d'aucuns nos gentilshommes dont a été engendré la piteuse defaite des bonnes races ». Ajoutez, *ibidem*, c. 2, I, p. 92-93; édit. ASSÉZAT, I, 247 : « ... un gentilhomme de ce pays ne suyvit pas ce conseil et peut estre aussi qu'il ne le savoit, comme nostre noblesse, quelques uns reservez, est ignorante des bonnes lettres : qui est l'occasion que l'administration de la justice leur est tombée des mains et transférée peu exceptez aux gens du tiers estat ».

(49) *Eptire Umtnatre...*, édit. COURBET, II, p. 251-252; édit. ASSÉZAT, II, p. 383.

sont plus riches que lui ⁽⁵⁰⁾. Que le noble aille à la Cour une ou deux fois en sa vie pour savoir « de quel bois on s'y chauffe », mais qu'il n'y reste pas « attendant le gland qui tombe ⁽⁵¹⁾ ». La vraie place du noble n'est pas à la Cour, ni même à la ville, mais à la campagne où, au milieu de ses vassaux qu'il traitera doucement, il a vraiment une situation digne de lui ⁽⁵²⁾. A côté du prêtre, il est l'arbitre naturel, le pacificateur « instruisant et conseillant son lourd et grossier voisinage ⁽⁵³⁾ ».

Noël du Fail a parlé, avec une sympathie ravissante, des mœurs simples et cordiales des nobles d'autrefois, avant l'invasion de l'italianisme qu'il exècre ⁽⁵⁴⁾. Ces textes sont très connus; donnons-nous cependant le plaisir de les parcourir ensemble ⁽⁵⁵⁾ :

« Du temps du grand roy François, on mettoit encore en beaucoup de lieux le pot sur la table, sur laquelle il y avoit seulement un grand plat garni de beuf, mouton, veau et lard et la grand' brassée d'herbes cuites et composées ensemble... En ceste meslange de vivres ainsi arrangée, chacun y prenoit comme bon luy sembloit et selon son appétit... Tous qui vouloient, continuoit Lupolde, rians et jouans, sans trahison et dent de chien, alloient laver leurs mains au puis, à la pierre duquel aiguisoient leurs couteaux pour, à qui mieux, couper de longues et larges lesches de gras jambon,

(50) V. sur ce thème tout le c. 2 des *Contes*, *N'entreprendre trop haut et hanter trop les grands*, I, p. 89 et s.; édit. ASSÉZAT, I, p. 243 et s.

(51) *Contes d'Eutrapel*, c. 35, II, p. 217; édit. ASSÉZAT, II, p. 357 et c. 18, I, p. 244-245; édit. ASSÉZAT, II, p. 97.

(52) La question est amplement discutée au c. 35 des *Contes*, *La retraite d'Eutrapel*, II, p. 211 et s.; édit. ASSÉZAT, II, p. 350 et s.

(53) Texte cité *supra*, n. 48.

(54) *Contes d'Eutrapel*, c. 1, II, p. 86 : « quelque italianisme qui coure parmy nous... ; c. 22, II, p. 29, où il nous montre « un mignon ainsi effeminé, refrisé, enchiffré, godronné », plaisantant un vieux capitaine qui le secoue brutalement : « nos hommes ainsi vivans de fumées, discours, baise mains et reverences ne sont que demi-hommes, longuets, gresles comme sangsues, dissimulez comme renards et affettez comme l'eguille d'un pelletier »; et un peu plus loin, p. 32 : « estoient lors incognus ces mots macquereaux et lubriques, serviteur, maistresse, m'amour, les baisers mouillez, les amours d'Orphée, chevilleurs, noueurs d'eguillette, assassins, empoisonneurs et telles meschanceté et droguerie ».

(55) *Contes*, c. 22, *Du temps présent et passé*, II, p. 19 et s.; édit. ASSÉZAT, II, p. 162 et s.

ou grosse et tremblante pièce de bœuf salé et icelles tranches sur le bon pain bis faitis, et en donner aux assistans plus honteux, à chacun son lopin, pour rabatre les premiers caquets de la faim, qui, pour revanche, versoient en hauts verres de Fougère, à chacun sa fois, à boire de beau citre, faisant sur le haut une infinité d'escumeuses pointes d'aiguilles, pour humecter et rafraîchir le foye et ramolir les durtez du ventre. Les plus agés s'asseans au beau milieu de la table, après avoir prié Dieu par la bouche d'un petit enfant : puis la jeunesse se peslemeslant sans ordre, sans ceremonie... triomphoit de bien mordre et griffer de bon appetit, chacun disant le mot, comme tout est compagnon à la table et au jeu. Quelque espace de temps, grâces dites et les napes et tables ostées, les bonnes gens prenoient plaisir à voir dancier en toute modestie ceste jeunesse, au son de Lenard tambourineur... ».

Tout cela est un peu idyllique et conventionnel, mais relevé de traits si justes et si bretons ! Vraiment, ce temps « du grand roy François » était très près de l'âge d'or⁽⁵⁶⁾. De même, Noël du Fail a brossé un tableau célèbre de la vie du gentilhomme campagnard s'occupant de son jardin, de ses mouches à miel, amusé « de cent musiques d'oiseaux », chassant « avec l'autour, oiseau bon ménager », courant renard ou lièvres avec ses chiens « sans rompre les bleds du laboureur⁽⁵⁷⁾ ».

Ces tableaux sont parfaits et donnent la meilleure opinion, non seulement de l'esprit, mais de la valeur morale de l'auteur. On a l'impression, à lire maints passages, que du Fail, très soucieux pour l'individu de progrès moral, connaît aussi la valeur sociale d'un tel principe. Le noble selon son cœur, « exemplaire de vertu », est bien sûr de jouir partout où il sera d'une légitime influence. Mais la devra-t-il à sa

(56) Au même c. 22 se trouve une très pittoresque description d'un manoir de gentilhomme breton du temps jadis qui a été maintes fois citée. J'en extrais le court passage suivant qui nous montre du Fail très près des réalités de la campagne : « et sous le grand banc de la salle, large de trois pieds, la belle paille fresche pour coucher les chiens, lesquels pour ouïr et sentir leur maistre près d'eux en sont meilleurs et plus vigoureux. Au demeurant deux assez bonnes chambres pour les survenans et estranger et en la cheminée de beau gros bois verd, lardé d'un ou deux fagots secs qui rendent un feu de longue durée » (II, p. 32; édit. ASSÉZAT, II, p. 167).

(57) *Contes d'Eutrapel*, c. 35, *La retraite d'Eutrapel*, II, p. 211 et s.; édit. ASSÉZAT, II, p. 350 et s.

seule naissance ou à ses qualités morales ? Et s'il la doit à ses qualités morales, pourquoi le roturier vertueux ne pourrait-il l'acquérir, lui aussi ? Il y a une sorte de contradiction entre la croyance à la « vertu divine » d'un sang pur et ce souci continuel de perfectionnement moral. L'eugénisme — car Noël du Fail est un eugéniste sans le savoir — ne doit-il pas dispenser de toute préoccupation morale ?

Sans approfondir toutes ces questions, on voit assez que ce serait du pédantisme de chercher dans notre du Fail une doctrine très cohérente sur le rôle social de la noblesse. Pour ne pas m'y exposer, j'ai souci d'apporter quelques nuances à l'esquisse que je vous ai présentée.

En réalité, Noël du Fail, comme son Eutrapel, est très souple et très intelligent ; il aime le jeu des idées et même le chatoiement des paradoxes. Eutrapel faisait volontiers monter à l'échelle son vieux Lupolde, prince des chicanoux, qu'il aimait bien pourtant. Il lui plairait sans doute, si j'ose risquer l'image, d'y faire monter la postérité... Ne nous prêtons pas à ce caprice.

Noël du Fail a un système, comme tout le monde, mais il n'est pas très sûr qu'il y croie, ni qu'il en attende la régénération de la société. N'oublions pas qu'Eutrapel, son héros, au surplus, « assez moyenné et riche » — ce qui facilite bien des choses, — laisse « toutes affaires publiques et populaires » pour se vouer « à cette belle vie champêtre ⁽⁵⁸⁾ ». C'est une philosophie personnelle très défendable, quand on est dans les conditions requises ; ce n'est pas un moyen, même au XVI^e siècle, de résoudre la question sociale.

On trouve les mêmes tendances, un peu ironiques et désenchantées, dans le couplet final des vers, d'ailleurs assez médiocres, qu'il a écrits en 1579 sur la corruption de notre

(58) *Contes d'Eutrapel*, c. 35, *La retraite d'Eutrapel*, déjà cité.

temps ⁽⁵⁹⁾. Après avoir exhorté les prêtres, il exhorte les nobles :

Que le noble en après doucement se comporte
et que, pour la faveur de l'espée qu'il porte,
comme petit tyran, ne mange son vassal ;
c'est le second moien pour trionfer du mal.

Ce noble, mon du Han, comme prudent et sage,
sous un chesne sera juge de son village,
appaissant un chacun, punissant les excés
et vuidant leurs débatz sans forme de procès.

Ce sera l'âge d'or; il n'y aura plus de gens de robe ni
d'avocats, ni de procureurs :

Adieu, si cela est, ceste troupe pourprée
qu'on void administrer la justice sacrée
dans les palais dorez. Adieu les advocats,
les offices nouveaux et les nouveaux estats..

Mais alors, dira-t-on, à quoi bon un livre d'arrêts ?

Quoy donc dira quelqu'un que servira ton livre,
ton recueil des arrests qu'il ne faudra plus suivre
quand ce beau temps viendra qu'on gardera la foy
et le noble sera de ses subjects la loy ?

Et voici la réponse, désenchantée, un peu sceptique,
souriante tout de même :

Ce sera un tableau où l'on verra portraite,
tandis que nous vivrons, la faute qu'on a faicte :
cependant si ton age à le voir ne suffit,
pren ce livre tousjours et en fay ton profit.

Compte tenu de tous ces textes, on résumerait assez bien,
en ces traits, la philosophie sociale de N. du Fail : l'âge d'or
est derrière nous, non devant; toute société a besoin d'une
élite, mais il faut une préoccupation constante du perfec-
tionnement moral de chaque individu; les progrès seront
lents; travaillons tout de même.et... allons déjeuner !

Olivier MARTIN.

(59) Je les cite d'après l'édition des *Arrêts* de 1579, p. 331-333; édit. ASSÉZAT, II, p. 388.